

Heure de séance : 18 h 30

Date de convocation et d'affichage : 2 mai 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize juin
à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SALLES Luc, Maire.

Présents : SALLES Luc - TAUSSAC Monique - SALLES Gérard – DELMAS Véronique – ABEL Geoffrey - MONTELS Céline – POUGIN Bruno - YUNG Sylvette – MARTIN Marie-Josée

Absents excusés : ROUBICHON Olivier - MICHAUD Didier

Mme MONTELS Céline a été élue secrétaire.

Délibération 1 : approbation prêt carsat

Monsieur le Maire expose :

La CARSAT nous apporte un soutien financier pour la réhabilitation de la Maison Roger en Village Appartements Services pour Personnes Retraitées Autonomes (VASPRA) composé de 7 appartements dont 1 appartement de transition.

La CARSAT a accordé un prêt d'un montant de 817 397 € sous la forme d'un prêt sans intérêt, remboursable en 20 années.

Le remboursement s'effectuera en 20 annuités soit :

- Une première annuité d'un montant de 41 000 €
- 19 annuités d'un montant de 40 863 €
- Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le prêt de la CARSAT ainsi présenté et de s'en porter garant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
Le conseil municipal

- approuve le prêt de la CARSAT pour un montant de 817 397 € sans intérêt et s'en porte garant,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires

Délibération 2 : approbation choix entreprise pour le lot ascenseur

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise le 9 mai 2018 afin de valider le choix de la commission d'appel d'offre du 27 avril qui a sélectionné les entreprises pour le projet de réhabilitation de la Maison Roger en Village Appartements Services pour Personnes Retraitées Autonomes (VASPRA).

Le lot ascenseur n'avait pas pu être choisi parmi les candidats.
Après étude de Monsieur Jalabert, architecte, c'est l'entreprise ACAF qui est la moins disante pour un montant de 34 260.00 € T.T.C.

- Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le choix de l'entreprise ACAF pour le lot ascenseur pour un montant de 34 260.00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
Le conseil municipal

- approuve le choix de l'entreprise ACAF pour le lot ascenseur, pour un montant de 34 260.00 € T.T.C
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires.

Délibération 3 : Décision Modificative

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une Décision Modificative doit être prise afin de rééquilibrer les ressources réelles du budget communal.
Il s'agit :

- de diminuer le compte 132 de 39 131.90 €
- d'augmenter le compte 138 de 39 131.90 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal

- approuve la Décision Modificative ainsi présentée,

FIN DE SEANCE 20 H 00

